



ARRETE N° 2024 – 742
PROLONGATION
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux sur réseaux ou ouvrages électriques
Commune de Honfleur
Société Laonnoise de Travaux Publics
du 06 Janvier au 11 Avril 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ,

VU la demande de la Société Laonnoise de Travaux Publics demeurant 13 Rue de la Rivière – 02000 ETOUVELLES, afin d'effectuer des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques (renouvellement de câbles souterrain), du Lundi 06 Janvier au Vendredi 11 Avril 2025, de 8 heures à 18 heures, hors week-end, dans différents lieux du centre-ville de la Ville de Honfleur.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société Laonnoise de Travaux Publics est autorisée à effectuer des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques (renouvellement de câbles souterrain), du Lundi 06 Janvier au Vendredi 11 Avril 2025, de 8 heures à 18 heures, hors week-end, dans différents lieux du centre-ville de la Ville de Honfleur.

ARTICLE 2 : Selon l'organisation des travaux, circulation et stationnement, dans les lieux d'intervention suivants et dates cités dans l'article 1 :

- **Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Voie Berthelot.**
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.
- **Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Rue de la Ville.**
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.
- **Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Rue Traversière.**
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.
- **Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Place Arthur Boudin.**
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.

- Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Quai de la Tour.
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.
- Du 06 Janvier au 11 Avril 2025 : Quai de la Quarantaine.
Stationnement interdit aux lieux d'intervention – Circulation alternée par feux tricolores.

Maintien du passage sécurisé des piétons, aux abords des lieux d'interventions.

Mise en place de pré-signalisations, de signalisations réglementaires avec affichage du présent Arrêté, par la société intervenante.

La réfection du revêtement de surface sera effectué à l'identique par la Société intervenante, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux établi par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

ARTICLE 3 : Une information auprès des riverains au sujet de ces travaux sera mise en place par la Société intervenante, 3 jours au préalable.

ARTICLE 4 : La Société intervenante devra tenir compte, lors de ces interventions, à ne pas interférer avec d'autres interventions en cours.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu par la Société intervenante, pendant les travaux.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et la société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Décembre 2024

Prolongé, le 17 Février 2025

Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint

Félipé ALVAREZ

